

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE



Publication bimestrielle du
Comité international de la Croix-Rouge
au service du Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- M. CORNELIO SOMMARUGA, docteur en droit de l'Université de Zurich, d' h.c. *rer. pol.* de l'Université de Fribourg (Suisse), d' h.c. en relations internationales de l'Université do Minho, Braga (Portugal), d' h.c. méd. de l'Université de Bologne (Italie), d' h.c. de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, d' h.c. en droit de l'Université nationale de Séoul (République de Corée), *président* (membre depuis 1986)
- MM. PIERRE KELLER, docteur en philosophie en relations internationales (Yale), banquier, *vice-président* (1984)
- ERIC ROETHLISBERGER, docteur en sciences politiques de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, *vice-président* (1995)
- ULRICH GAUDENZ MIDDENDORP, docteur en médecine, privat-docent de la faculté de médecine de l'Université de Zurich, ancien chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)
- MAURICE AUBERT, docteur en droit, avocat, *vice-président* de 1984 à 1991 (1979)
- DIETRICH SCHINDLER, docteur en droit, professeur honoraire à l'Université de Zurich (1961-1973) (1980)
- M^{me} RENÉE GUIBAN, secrétaire générale de l'«Institut de la Vie international», directrice d'établissements médico-sociaux vaudois, membre de l'«International Association for Volunteer Effort» (1986)
- M^{me} ANNE PETITPIERRE, docteur en droit, avocate, professeure à la faculté de droit de l'Université de Genève (1987)
- M. PAOLO BERNASCONI, avocat, *lic. iur.*, chargé de cours de droit pénal économique aux Universités de Saint-Gall et de Zurich, ancien procureur général à Lugano, commissaire de la Fondation suisse *Pro Juventute* (1987)
- M^{me} LISELOTTE KRAUS-GURNY, docteur en droit de l'Université de Zurich (1988)
- M^{me} SUSY BRUSCHWEILER, infirmière, ancienne directrice de l'École supérieure d'enseignement infirmier de la Croix-Rouge suisse à Aarau, directrice générale SV-Service, restauration de collectivités (1988)
- MM. JACQUES FORSTER, docteur en sciences économiques, professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) à Genève (1988)
- JACQUES MOREILLON, licencié en droit, docteur ès sciences politiques, secrétaire général de l'Organisation mondiale du Mouvement Scout, ancien directeur général au CICR (1988)
- MAX DAETWYLER, licencié en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, «Scholar in Residence», International Management Institute (IMI) de Genève (1989)
- RODOLPHE DE HALLER, docteur en médecine, privat-docent de la faculté de médecine de l'Université de Genève, président de l'Association suisse contre la *tuberculose et les maladies pulmonaires* (1991)
- DANIEL THÜRER, docteur en droit, LL.M. (Cambridge) professeur ordinaire à l'Université de Zurich (1991)
- M^{me} FRANCESCA POMETTA, licenciée ès lettres, ancien Ambassadeur de Suisse (1991)
- MM. JEAN-FRANÇOIS AUBERT, docteur en droit, professeur à l'Université de Neuchâtel, ancien député au Conseil national et au Conseil des Etats (1993)
- JOSEF FELDMANN, docteur ès lettres, professeur titulaire de l'Université de Saint-Gall, commandant de corps d'armée à disposition (1993)
- M^{me} LILIAN UCHTENHAGEN, docteur en sciences économiques de l'Université de Bâle, ancienne députée au Conseil national (1993)
- M. GEORGES-ANDRÉ CUENDET, licencié en droit de l'Université de Genève, diplômé de l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris, M.A. de l'Université de Stanford (USA), membre du Conseil administratif de Cologny/GE (1993)
- M. ERNST A. BRUGGER, docteur en sciences naturelles, directeur de FUNDES (Fondation pour la promotion et le développement durable de petites entreprises), conseiller économique, professeur titulaire de l'Université de Zurich (1995)

CONSEIL EXÉCUTIF

M. CORNELIO SOMMARUGA, *président*

M. ERIC ROETHLISBERGER, *vice-président permanent*

M. JACQUES FORSTER, *membre du CICR*

M^{me} ANNE PETITPIERRE, *membre du CICR*

M. PETER FUCHS, *directeur général*

M. JEAN DE COURTEN, *directeur des Opérations*

M. YVES SANDOZ, *directeur de la Doctrine, du Droit et des Relations avec le Mouvement*

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER 1995
N° 811

SUIVI DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA GUERRE

(Genève, 30 août-1^{er} septembre 1993)

Réunion du Groupe d'experts intergouvernemental pour la protection des victimes de la guerre (Genève, 23-27 janvier 1995).....	4
Document de travail établi par le <i>gouvernement suisse</i> sur la base des neuf recommandations issues d'une réunion préparatoire tenue à Genève (26-28 septembre 1994)	7
Propositions du <i>Comité international de la Croix-Rouge</i>	21
Réunion du Groupe d'experts intergouvernemental pour la protection des victimes de la guerre (Genève, 23-27 janvier 1995): Recommandations	36

MISE EN ŒUVRE DU DROIT HUMANITAIRE

Elisabeth Kornblum: Etude comparative de différents systèmes de rapports d'auto-évaluation portant sur le respect, par les États, de leurs obligations internationales (I)	43
---	----

HISTOIRE DES IDÉES HUMANITAIRES

- Hilaire McCoubrey:** Avant le «Droit de Genève»: un chirurgien britannique pendant la Guerre de Crimée 79

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

POLITIQUE HUMANITAIRE ET ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

- Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence, intervention de *M. Cornelio Sommaruga*, président du CICR, lors de la 49^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (23 novembre 1994) 93
- Peter Fuchs:** La coordination des opérations d'urgence: un problème du ressort des acteurs de l'humanitaire, ou plutôt des politiciens et des militaires? 99
- Béatrice Mégevand:** Entre insurrection et gouvernement — L'action du CICR au Mexique (janvier-août 1994) 107

FAITS ET DOCUMENTS

- Commémoration du cinquantième anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz 122
- Conventions de Genève du 12 août 1949 et Protocoles additionnels du 8 juin 1977 — Ratifications, adhésions et successions: Etat au 31 décembre 1994** 125

LIVRES ET REVUES

- Conflictos armados internos y derecho internacional humanitario (*Conflicts armés internes et droit international humanitaire*) (*Araceli Mangas Martín*) 134
- Adresses des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 136

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA
REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme annuel thématique de la *Revue*.

● Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*.

Les textes seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 20 pages, soit 4 000 mots. L'envoi de disquettes sera très apprécié (Logiciel Wordperfect 5.1 avec fichier ASCII).

● Toutes les notes, *au maximum 30*, seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.

● Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.

● La rédaction se réserve le droit d'apporter des modifications à tous les articles avant publication.

● Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.

● Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.

● Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.